

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Hélène Roussel.
Les Conseillers M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser.

Sont absent(e)s : Aucun(e)

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseillers(ères) présent(e)s,

2015-07-144

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseillers(ère) présent(e)s,

2015-07-145

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nettoyage des berges et Plantation à l'Anse-du-Portage

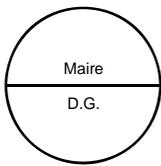
- Menés par l'implication citoyenne de Mme Pascale Brouillette, 12 bénévoles de tous âges ont participé à la corvée communautaire de nettoyage des berges du Portage. Il y avait apparemment moins de déchets que dans les années passées, mais aussi une végétation plus luxuriante qui a pu cacher certains déchets.
- Organisé par l'entremise du Comité ZIP et de la chargée de projet, Mme Sophie Comtois et trois collègues, seulement 3 bénévoles ont participé à la corvée communautaire de plantation à l'Anse-du-Portage. La corvée s'est tout de même bien déroulée.

Demande de subvention pour l'aménagement du parc des Îles dans le cadre du pacte rural

- La municipalité a essuyé un refus de la part du comité de sélection du Pacte rural. Les municipalités ont la possibilité de faire une demande que pour un seul parc dans le cadre du Pacte rural et Notre-Dame-du-Portage avait bénéficié de cette subvention pour l'aménagement du parc de l'Amitié l'année dernière.

Réfection du mur de soutènement à la piscine

- La municipalité poursuit toujours ses démarches pour la réfection du mur de soutènement. Pour faire suite à une vérification auprès de son conseiller juridique et d'un conseiller expert, la municipalité serait apparemment en droit d'effectuer les travaux sans avoir besoin d'un certificat d'autorisation (CA) du Ministère de l'Environnement et de plans et devis effectués par un ingénieur. Toutefois, une demande d'exemption de CA au Ministère de l'Environnement est obligatoire et elle exige une



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

excellente préparation des plans et devis. L'appel d'offres sur invitation est prévu le 13 juillet, l'octroi du contrat pour le 3 août et les travaux début septembre (fin de la saison de la piscine).

Réclamation au 559, rte du Fleuve, propriété de Karine Petitpas et Jean-Christophe Boucher

- La municipalité a effectué les travaux nécessaires à la remise en état du terrain et a installé un fil chauffant dans la conduite pluviale. Le coût des travaux est de 442 \$ + taxes.

Engagement d'un spécialiste pour développer une stratégie touristique

- La municipalité a pris contact avec un spécialiste, M. Jocelyn Guimont, pour l'aider dans ses démarches de subvention. Le conseil devrait prendre une décision et vous revenir bientôt sur ce projet.

Engagement d'un spécialiste pour effectuer l'étude sur l'équité salariale

- La municipalité a octroyé le contrat pour effectuer l'étude de l'équité salariale à M. Maxime Chouinard de RH Cabinet Conseil au montant de 3 060 \$ + taxes. L'étude sera normalement effectuée au courant du mois de juillet.

Engagement d'un spécialiste pour effectuer l'évaluation du Chalet des sports et de l'édifice municipal

- La municipalité a octroyé le contrat pour effectuer l'évaluation de reconstruction à neuf aux fins d'assurance du Chalet des sports (1995) et de l'édifice municipal (1991) à M. Pascal Arseneault des Évaluations Pascal Arseneault au montant de 2 000 \$ + taxes. L'étude sera normalement effectuée au courant du mois de juillet.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Vincent More indique que le parement des murs au Chalet des sports a été traité. Il ne manque plus que les travaux d'insonorisation de la salle Gilles-Moreau et sur la surface de la patinoire à venir au cours des prochaines semaines

Il y a eu une autre rencontre concernant la zone industrielle avec des représentants de l'UPA, de la MRC, du promoteur et de la municipalité afin d'obtenir l'appui de l'UPA concernant le projet de la zone industrielle. Le projet révisé semble être à la satisfaction des gens de l'UPA, par contre il demande à ce que la ville de Rivière-du-Loup indique leur intention quant à leur zone aéroportuaire, tout juste au sud-est de l'autoroute. Autrement, les audiences administratives à la CPTAQ sont prévues aux alentours de septembre pour l'instant.

Dans le dossier de l'Espace villégiature, le Conseil a pris acte des doléances des pétitionnaires, reçues avant que les citoyens prennent connaissance des coûts des deux options. L'envoi des coûts pour les deux options semble avoir bien informé les citoyens, car il n'y a eu aucune réaction suite à ça, à l'exception de la Fabrique qui nous a rencontrés pour bien comprendre les coûts des deux options.

Le Conseil va donc de l'avant avec l'option de l'Espace villégiature (projet combinant l'espace culturel (et bibliothèque), l'espace loisir (et piscine) et l'espace café-bistro) qui lui apparaît le plus rentable pour la municipalité. Ainsi, tous les services municipaux seront bel et bien regroupés à la même place. Mais, le Conseil continue également à appuyer les différentes initiatives citoyennes qui pourraient naître au presbytère.

Au niveau du stationnement autour du bâtiment de la piscine, différents scénarios sont à l'étude afin de réduire les nuisances pour les résidents à proximité du bâtiment de la piscine.

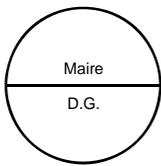
Au niveau du financement, nous sommes toujours en pourparlers avec le personnel du bureau du député-ministre (j'ai rencontré M. D'amour ce midi qui a confirmé que la piscine avait bel et bien une place dans le cadre de sa stratégie maritime).

Vincent More mentionne qu'il y aura l'inauguration du parc de l'Amitié le 14 août.

Vincent More informe l'assistance que le comité du jardin communautaire a le potentiel d'aller chercher une subvention de 1128 \$ du Pacte rural si le Comité boucle son budget.

Vincent More indique que la municipalité a envoyé une délégation au forum annuel du Conseil du St-Laurent le 18 juillet dernier. Plusieurs réalités riveraines, en lien avec les réalités de la municipalité, ont été abordées comme l'érosion côtière, l'accès au fleuve, l'occupation du fleuve, etc.

Vincent More informe qu'il a participé à l'assemblée annuelle de la chambre de commerce de la MRC de RDL le 18 juillet dernier. La chambre de commerce démontre une dynamique intéressante pour la région.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

6. Information des Conseiller(ère)s

Emmanuelle Garnaud en profite pour signaler la prochaine assemblée annuelle de la Corporation portageoise de développement qui se tiendra le 15 juillet à la piscine municipale. Il y aura assurément des sièges disponibles au sein du conseil d'administration. Avis aux intéressé(e)s.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Réclamation du 585, rte du Fleuve, propriété de Richard Voyer

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de Mme Marie Voyer le 16 juin 2015, représentante de M. Richard Voyer, afin de corriger les abords entre le terrain et l'accotement de la rue au 585, rte du Fleuve;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation d'un montant de 671,18 \$ pour les travaux faits par Mario Lafrance enr.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux identifiés sont en lien avec les travaux du projet d'aqueduc et que la Municipalité s'est engagée à remettre les propriétés affectées en état;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Voyer n'a pris aucune entente avec la Municipalité pour effectuer les travaux faits par Mario Lafrance enr.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-146

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à faire le nécessaire pour corriger les abords entre le terrain et l'accotement de la rue au 585, rte du Fleuve, mais qu'elle n'accorde aucun montant pour dédommager le propriétaire pour les travaux effectués par Mario Lafrance enr. étant donné qu'il n'y a eu aucune entente avec la Municipalité au préalable.

8. Réclamation du 587, rte du Fleuve, propriété de Mireille Savary

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de Mme Mireille Savary le 9 juin 2015 afin d'effectuer l'assainissement de la cave, le remplacement de l'isolant et le colmatage des fissures des fondations;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mireille Savary juge qu'il y a un lien de cause à effet entre les travaux du projet d'aqueduc de la Municipalité et l'infiltration de l'eau dans la cave du 587, rte du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble au 587, rte du Fleuve, ne possède aucun drain de fondation;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble au 587, rte du Fleuve, est situé dans un autre secteur du fonds de chaussée que les immeubles du 559 et 569, rte du Fleuve. La problématique évoquée n'est donc pas assimilable aux immeubles pointés;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble au 587, rte du Fleuve, n'est actuellement pas raccordé au réseau d'aqueduc, et, par conséquent, l'infiltration ne provient pas d'une tranchée remblayée due au raccordement, contrairement aux immeubles pointés, soit le 559 et le 569, rte du Fleuve;

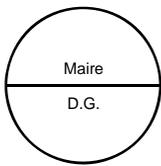
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diamant, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-147

QUE le Conseil rejette cette réclamation et demande à Mme Mireille Savary ou à son assureur de faire la preuve qu'il y a un lien de cause à effet entre sa problématique et les travaux du projet d'aqueduc. Advenant le cas que la Municipalité soit en faute, elle fera faire une contre-expertise par un expert en sinistre mandaté par la Mutuelle des municipalités du Québec, son assureur.

9. Suivi sur les réclamations du 611 et 612, route du Fleuve, propriétés de Jacques Marchand et de Lise Roy

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la Mutuelle des municipalités du Québec de mandater un expert en sinistre afin de se prononcer sur les réclamations du 611 et 612, route du Fleuve, propriétés respectives de M. Jacques Marchand et de Mme Lise Roy;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

ATTENDU QUE ce dossier est en suspend et que la Municipalité n'a pas eu d'autres avis depuis que l'expert en sinistre en arrive à la conclusion que la Municipalité n'est nullement engagée dans les dommages subis au niveau des immeubles du 611 et 612, rte du Fleuve, propriétés respectives de M. Jacques Marchand et de Mme Lise Roy.

10. Entente sur l'approvisionnement en eau potable entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite entente avec ses documents annexes, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent More a fait un résumé des pourparlers entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour en venir à cette entente sur l'approvisionnement en eau potable pour le secteur du parc de l'Amitié et quelques adresses sur la route de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-148

QUE le Conseil autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer l'entente entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en ces termes.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Révision du site Internet – recommandation sur le menu principal

La Municipalité va procéder au fur et à mesure à la révision de son site Internet, basé sur l'exemple du site Internet de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île verte) et en fonction du menu principal présenté au Conseil. Le travail va s'échelonner sur un an environ.

12. Appel à la mobilisation et appui à la Déclaration des régions par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leur ambition à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

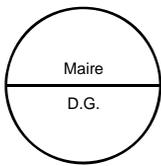
CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-149

QUE le Conseil :

- Appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- Demande à la FQM de signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

13. Demande d'appui sur les taux d'occupation des écoles de la région par la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE dans les Règles budgétaires 2015-2016 à 2017-2018 du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), le gouvernement du Québec s'apprêtait à viser les immeubles scolaires partiellement occupés (50 % et moins);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup a subi des compressions budgétaires depuis 2012-2013 qui totalisent 3 440 000 \$, dont 1 936 000 \$ pour l'atteinte de l'équilibre du budget du gouvernement, 614 000 \$ pour la réduction des dépenses administratives et salariales et 890 000 \$ en réduction de différentes mesures d'aide directe aux élèves;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs écoles du territoire de la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup seront touchées, si le gouvernement du Québec instaure cette nouvelle règle budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse d'un meilleur aménagement et développement régional, de l'occupation dynamique du territoire et que viser les écoles dans les villages moins peuplés s'avère être de nouvelles règles très sévères qui risquent d'avoir de fâcheuses conséquences sur le milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-150

QUE le Conseil appuie la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup dans ses revendications contre cette nouvelle règle budgétaire visant les immeubles scolaires partiellement occupés.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

339, rte du Fleuve, remplacement de toile d'auvent

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'auvent et à remplacer une toile par des panneaux d'oxyde de magnésium ½ pouce d'épaisseur de même couleur que la toile;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

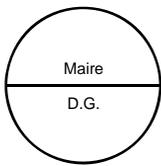
2015-07-151

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

525, rte du Fleuve, rénovation du patio

ATTENDU QUE la demande consiste à décaper le patio, teindre le plancher et l'escalier de couleur «FAWN» et les montants de couleur DUNES DE GOBI.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-152

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

770, rte du Fleuve, rénovation du parement des murs et fenêtres

ATTENDU QUE la demande à changer le revêtement des murs pour du clin de «GOODSTYLE» de couleur KAKI et des fenêtres de même taille en PVC de couleur blanche avec des moulures en «GOODSTYLE» de couleur BEIGE;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-153

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

570, rte du Fleuve, changement d'une fenêtre en porte-fenêtre

ATTENDU QUE la demande consiste changer fenêtre pour une porte-fenêtre 60x82 pouces en aluminium de couleur BLANCHE;

ATTENDU QUE la conseillère, Mme Hélène Roussel, se retire, car le 570, rte du Fleuve est sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s (retrait de la conseillère Hélène Roussel),

2015-07-154

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

Nettoyage à l'ancien dépanneur et à l'ancien Hôtel de la plage

L'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin, a constaté l'état des immeubles en rubrique. Des avis de non-conformité ont été envoyés et un suivi sera fait au CCU et au Conseil. La prochaine étape consiste à faire les travaux par la Municipalité et à facturer les propriétaires.

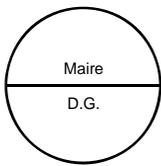
593, route de la Montagne, cas de dérogation mineure – garage isolé vs garage attenant

En raison du changement des plans de M. Claude Bourdon, c'est-à-dire de la conversion du « garage isolé » en « garage attenant » par l'insertion d'un corridor entre la résidence et le garage, il lui est maintenant rendu possible de construire avec les dimensions qu'ils souhaitaient, car les normes sont désormais les mêmes que pour le bâtiment principal (plutôt que bâtiment complémentaire).

15. Problématique d'un insecte envahisseur et nuisible dans le secteur des Îles

L'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin, a pris note de l'inquiétude des contribuables quant à la présence de la tordeuse des bourgeons d'épinette sur le territoire de la municipalité. Il s'est renseigné auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Or, le MERN a un programme d'intervention contre la tordeuse uniquement pour les forêts publiques vouées à l'exploitation ligneuse. Toutefois, il existe des dérivés du traitement bactérien qu'ils utilisent pour traiter les infestations, le tout se trouvant chez des marchands



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

spécialisés comme les jardinerie. Pour faire un arrosage plus complet, mieux vaut faire affaire avec des entreprises ayant le matériel de pulvérisation.

Néanmoins, la mortalité à la suite de ces infestations est plus rare que courante, donc la patience est de mise.

16. Accès au Fleuve – Par ici l'air salin

ATTENDU QUE le projet «Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup» consiste à améliorer, assurer, signaler et promouvoir l'accès public au Saint-Laurent par la mise en place d'un réseau d'accès intégré et d'en faire la promotion en vue de la mise en valeur de celui-ci pour favoriser le développement d'une expérience touristique riche reliée;

ATTENDU QUE ce réseau d'accès publics au Saint-Laurent traverse quatre municipalités côtières, soit Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte, et une municipalité insulaire, soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QU'un comité de travail provisoire doit être complété par des représentants officiellement nommés pour chacune des municipalités identifiées ci-haut, afin de se pencher sur les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre du projet ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet «Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup» doit être issue d'une concertation des acteurs et partenaires du milieu;

ATTENDU QUE le projet «Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup» possède à priori les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);
- son rayon d'action étendu au niveau intermunicipal, voire inter MRC;
- sa capacité à développer des retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité du parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-155

QUE le Conseil :

- Appuie le projet «Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup» et la mise en place d'un comité de travail officiel;
- Mandate Mme Emmanuelle Garnaud ou un membre de la Corporation portageoise de développement comme représentant de la municipalité afin de siéger au sein de ce comité;
- Fasse compléter les fiches techniques permettant de caractériser les sites d'accès de notre municipalité que nous désirons voir être intégrés au réseau dans un délai raisonnable qui sera décidé conjointement avec le directeur général, M. Louis Breton.

17. Installation de bornes pour véhicule électrique

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité d'installer des bornes pour véhicule électrique sur son territoire via le Programme Anxiété zéro d'ÉcoRoute Québec et le Programme Branché au travail du gouvernement du Québec;

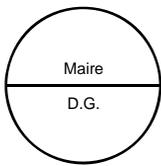
ATTENDU QUE ces deux programmes offrent la gratuité des bornes véhicule électrique;

ATTENDU QUE la Municipalité vise les sites du stationnement municipal à la Place-de-l'Église et du stationnement à l'édifice municipal / halte routière pour l'installation d'une borne véhicule électrique chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-156

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à faire le nécessaire pour l'installation d'une borne véhicule électrique pour chacun des sites visés.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

18. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur les permis et certificats

Un avis de motion est donné par Marie Diament pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur les permis et certificats.

Ce changement est en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme et il y a trois buts à la révision de ce règlement :

- Revoir la tarification (ex. aucune tarification pour les installations septiques);
- Adapter les formulaires de demande au type de permis ou certificat;
- Adapter les documents exigés au type de permis ou certificat.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Acquisition d'une deuxième cafetière

ATTENDU QUE la Municipalité, les comités et les organismes organisent des activités et des événements qui nécessitent l'usage d'une cafetière fonctionnelle;

ATTENDU QUE quelques personnes se sont montrées insatisfaites qu'une seule cafetière d'une capacité de 100 tasses soit disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-157

QUE le Conseil affecte le montant nécessaire pour l'acquisition d'une deuxième cafetière d'une capacité de 100 tasses.

20. Alarme non fondée et ménage au Chalet des sports – procédure disciplinaire

ATTENDU QUE l'entretien nécessaire prend des proportions anormales suite à certaines locations d'un immeuble municipal, principalement au Chalet des sports;

ATTENDU QU'il y a bon an mal an plusieurs fausses alarmes aux immeubles municipaux, surtout au Chalet des sports;

ATTENDU QU'une fausse alarme occasionne un déplacement d'un membre du personnel et se traduit par 3 heures de travail chargées à taux et demi (ou environ 20 \$ x 3 heures x 1,5 = 90 \$ - salaire et charge compris);

ATTENDU QUE plusieurs fausses alarmes de suite vont nous être chargées par la Sûreté du Québec, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-158

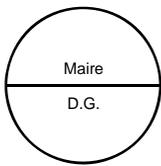
QUE le Conseil :

- Décide qu'advenant qu'une personne employée ou contractée par la municipalité soit à l'origine d'une fausse alarme, la règle suivante s'applique :
 - 1^{ère} fausse alarme = avertissement au responsable;
 - 2^e fausse alarme = amende au responsable de 90 \$;
 - 3^e fausse alarme = amende au responsable de 90 \$ + amende de la SQ si chargée à la municipalité.
- Décide qu'advenant qu'une personne responsable d'une location soit à l'origine d'une fausse alarme ou d'un surplus d'entretien, la règle suivante s'applique :
 - fausse alarme = amende au responsable de 90 \$ + amende de la SQ si chargée à la municipalité;
 - Surplus d'entretien = amende au responsable de 30 \$ par heure pour chaque heure en surplus de l'entretien normal.

21. Bilan de la fête nationale, des inscriptions au camp de jour et à la piscine municipale

Le bilan de la fête nationale se résume ainsi :

- L'achalandage à la soirée du 23 juin a été moindre qu'à l'habitude en raison des mauvaises conditions météorologiques probablement. Les spectacles et le discours ont quand même eu lieu, mais au gymnase de l'école primaire, alors que le feu de joie, le pique-nique et le bain de minuit ont été annulés. Environ 50 personnes ont participé à la soirée;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

- L'achalandage était au rendez-vous lors de la journée du 24 juin. Le comité de financement des parcs municipaux a vendu des hot-dogs toute la journée. La population a bien participé à cette journée.

Les inscriptions au camp de jour ont passé de 47 en 2014 à 56 en 2015 alors que les inscriptions au cours privé à la piscine municipale sont à leur plein potentiel du fait que les moniteurs n'ont plus de disponibilité à offrir. Reste à savoir s'il y aurait possibilité d'améliorer le rendement d'autres moniteurs, mais aussi et surtout avec d'autres plages horaires pour cet usage.

22. Demande d'affectation de commandites pour le 50^e de la piscine municipale

ATTENDU QUE normalement les activités comme les évènements se budgètent l'année avant leur réalisation;

ATTENDU QU'il n'y a pas vraiment eu de planification faite par un comité du 50^e de la piscine municipale avant dernièrement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement spécial et qu'il y a lieu de faire une exception à la règle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-159

QUE le Conseil affecte toutes les commandites que le comité pourra obtenir pour la tenue du 50^e de la piscine municipale.

23. Demande d'affectation de 500 \$ pour l'inauguration du parc de l'Amitié

ATTENDU QUE la Municipalité fera l'inauguration officielle du parc de l'Amitié le vendredi 14 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-160

QUE le Conseil affecte 500 \$ pour un cocktail dinatoire lors de l'inauguration du parc de l'Amitié.

24. Demande de subvention dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) pour un documentaire sur l'implication des aînés et autres projets

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du PNHA et que les projets proposés servent à appuyer la participation et l'inclusion sociale des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage possède une politique familiale et des aînés et que les projets proposés visent certains de ces objectifs :

- Proposer une offre de services diversifiée et accessible qui permet à tous les membres d'une famille d'adhérer à un mode de vie sain et actif;
- Développer et mettre en valeur le potentiel des aînés;
- Contribuer à la création d'un milieu de vie propice aux relations familiales, culturelles et intergénérationnelles;
- Reconnaître et soutenir l'action communautaire et les divers comités existants;
- Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information destinée aux familles et aux aînés.

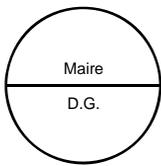
ATTENDU QUE les projets et le budget se résument comme suit :

Revenus

25 000 \$	Emploi et développement social Canada (PNHA)
<u>1 765 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
26 765 \$	Total des revenus

Dépenses

1 315 \$	Yoga pour les aînés
2 251 \$	Club de lecture pour tous
2 253 \$	Bingo pour tous
5 358 \$	Capsule publicitaire pour des fins de promotion
15 243 \$	Documentaire sur l'implication des aînés
<u>345 \$</u>	Frais pour programmation
26 765 \$	Total des dépenses



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-161

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention dans le cadre du PNHA en ces termes.

25. Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase III pour l'Aménagement du parc intergénérationnel des Îles

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du PSISR et que l'aménagement du parc intergénérationnel des Îles a été identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage possède une politique familiale et des aînés et que le projet proposé vise certains de ces objectifs :

- Contribuer à la création d'un milieu de vie propice aux relations familiales, culturelles et intergénérationnelles;
- Reconnaître et soutenir l'action communautaire et les divers comités existants;
- Bâtir deux parcs intergénérationnels dans deux quartiers familiaux de la municipalité.

ATTENDU QUE le projet et le budget se résument comme suit :

Revenus :

70 639 \$	Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PSISR)
15 029 \$	Comité du parc intergénérationnel des Îles
<u>94 244 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
179 912 \$	Total des revenus

Dépenses

47 890 \$	Aménagement du terrain
44 697 \$	Construction de bâtiments
<u>87 325 \$</u>	Infrastructures et autres
179 912 \$	Total des dépenses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-162

QUE le Conseil :

- Désigne le directeur général, M. Louis Breton, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet du Parc intergénérationnel des Îles;
- Confirme l'engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

26. Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour l'élaboration du programme particulier d'urbanisme (PPU) avec la participation citoyenne

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural et que la révision du plan et des règlements d'urbanisme a été identifiée dans son programme triennal d'immobilisations 2015-2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite mettre en place un comité pour l'instauration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) avec ou sans adoption préalable du Schéma d'Aménagement et de Développement révisé (SADr) de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE le projet et le budget se résument comme suit :

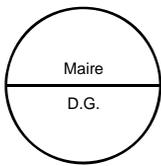
Revenus

4 500 \$	MRC de Rivière-du-Loup (Pacte rural)
<u>10 500 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
15 000 \$	Total des revenus

Dépenses

<u>15 000 \$</u>	Honoraires professionnels (expertise animation + urbanisme)
15 000 \$	Total des dépenses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation

2015-07-163



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural en ces termes.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

27. Rapport du Ministère de la Sécurité publique sur la protection des berges à Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Louis Breton, assurera un suivi ultérieurement.

28. Présentation du rapport du service incendie de la ville de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE M. Claude Caron, responsable de la sécurité civile et incendie, présente sommairement le rapport du service incendie de RDL.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

29. Demande de 2 livres « La belle de l'Est », d'Aubert Ouellet

ATTENDU QUE la Municipalité encourage à l'occasion les auteurs des œuvres consacrées à la renommée de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-164

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Louis Breton, à acquérir 2 livres « La belle de l'Est », d'Aubert Ouellet.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

30. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juin 2015

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

31. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – juin 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-07-165

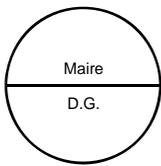
QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 263 484.46 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

32. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

- Grilles sur la rue au parc de l'Amitié – M. Léopold Lapointe évoque qu'il y a encore des grilles de rue qui ont changé de niveau au parc de l'Amitié. Il faudrait apporter des correctifs.
- Piscine et utilisation de l'eau potable – M. Léopold Lapointe s'informe si le conseil a l'intention d'instaurer une tarification spéciale pour le remplissage des piscines municipales plutôt que de faire payer tout le monde. Le directeur général lui indique que la municipalité a pris connaissance de ce fait et que le conseil décidera de la procédure à suivre pour l'exercice 2016.
- Protection des berges – M. Jean Lachapelle s'interroge sur les travaux à faire concernant la protection des berges. Le directeur général lui signale qu'actuellement la facture des travaux à faire est plutôt du côté de la municipalité, mais qu'il existe aussi une subvention possible dans le cadre de la stratégie maritime.
- Vitesse sur la rue du parc de l'Amitié – M. Jean-Paul Goudreau mentionne qu'il y a encore de la vitesse sur la rue du parc de l'Amitié et qu'il faudrait d'autres interventions de la police.
- Entretien de certains immeubles – Mme Simone Landry et M. François Casgrain mentionnent qu'il faudrait intervenir afin que les immeubles de l'ancien dépanneur et de l'ancien hôtel de la plage soient entretenus comme il le faut.
- Entretien de la salle Gilles-Moreau – M. Damien April évoque que les équipements de location étaient sales lorsqu'il a loué la salle Gilles-Moreau. Il faudrait remédier à la situation.

33. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:15.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier